



Syndicat  
National des  
Professionnel·le·s  
de la Petite Enfance

Guénange, le 20 mai 2025

Objet : Demande de communication du rapport IGAS sur le groupe La Maison Bleue  
**Lettre recommandée avec A.R.**

Madame la Ministre,

Depuis plusieurs mois, des faits extrêmement préoccupants nous sont signalés concernant les établissements gérés par le groupe La Maison Bleue. Des professionnels de la petite enfance, des familles, ainsi que plusieurs articles de presse, dénoncent des dysfonctionnements graves et récurrents dans de nombreuses structures : sous-effectifs chroniques, maltraitance institutionnelle, conditions de travail dégradées, manquements aux obligations salariales, non-respect des normes de sécurité et d'hygiène, et mises en danger des enfants comme des professionnels.

Une enquête de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) a été diligentée en mars 2024, à la suite de la promulgation de la loi pour le plein emploi permettant le contrôle des sièges sociaux des gestionnaires de crèches. À notre connaissance, cette enquête est aujourd'hui achevée, et son rapport a été transmis à votre cabinet à l'issue de la phase contradictoire.

Conformément à l'article L. 342-1 du code des relations entre le public et l'administration, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer ce rapport, dans une version expurgée si nécessaire des seuls éléments relevant du secret des affaires. Ce rapport, en tant que document administratif, est par nature communicable au public et d'intérêt général.

**Refuser sa publication ou en différer la communication serait non seulement injustifiable du point de vue de la transparence publique, mais aussi de nature à entretenir le climat de défiance qui s'installe à l'égard des grands groupes gestionnaires d'établissements de la petite enfance.**

Il en va de la protection des enfants, de la sécurité des professionnels, du respect du droit du travail, et de la confiance que les familles doivent accorder aux structures d'accueil.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande, et nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Les co-secrétaires généraux

